



المجلس الوطني لحقوق الإنسان  
المجلس الوطني لحقوق الإنسان  
Conseil national des droits de l'Homme

المملكة المغربية  
المملكة المغربية  
Royaume du Maroc

## Appel d'offres ouvert sur offres de prix

(Séance publique)

n°04/2021/CNDH

Réservé à la Petite et Moyenne Entreprise, auto entrepreneur,

Coopératives et union de coopératives

Relatif à

L'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS  
DE L'HOMME, DE SES MECANISMES NATIONAUX, ET DE SES COMMISSIONS REGIONALES DES  
DROITS DE L'HOMME.

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

## Table des matières

<b>Préambule du cahier des prescriptions spéciales</b> .....	3
<b>ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES</b> .....	5
<b>ARTICLE 2- MODE DE PASSATION</b> .....	5
<b>ARTICLE 3 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX ET SPECIAUX APPLICABLES AU MARCHE</b> .....	5
<b>ARTICLE 4 : LIEU D'EXECUTION</b> .....	5
<b>ARTICLE 5 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE</b> .....	5
<b>ARTICLE 6 : VALIDITE ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION</b> .....	6
<b>ARTICLE 7 : DROIT D'ENREGISTREMENT</b> .....	6
<b>ARTICLE 8 : DELAI D'EXECUTION</b> .....	6
<b>ARTICLE 9 : CONDITIONS DE LIVRAISON</b> .....	6
<b>ARTICLE 10 : MODALITES DE RECEPTION</b> .....	8
<b>ARTICLE 11 : PENALITE</b> .....	8
<b>ARTICLE 12 : REGLEMENT DES SOMMES DUES</b> .....	8
<b>ARTICLE 13 : MODALITES DE PAIEMENT</b> .....	8
<b>ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF</b> .....	8
<b>ARTICLE 15 : RETENUE DE GARANTIE</b> .....	9
<b>ARTICLE 16 : DELAI DE GARANTIE</b> .....	9
<b>ARTICLE 17 : PRIX DU MARCHE</b> .....	9
<b>ARTICLE 18 : OCTROI D'AVANCE</b> .....	9
<b>ARTICLE 19 : SOUS-TRAITANCE</b> .....	9
<b>ARTICLE 20 : ELECTION DU DOMICILE DU CONCURRENT</b> .....	9
<b>ARTICLE 21 : NANTISSEMENT</b> .....	10
<b>ARTICLE 22 : ASSURANCES – RESPONSABILITE</b> .....	10
<b>ARTICLE 23 : PROPRIETE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU INTELLECTUELLE</b> .....	10
<b>ARTICLE 24 : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES</b> .....	10
<b>ARTICLE 25 : RESILIATION DU MARCHE</b> .....	10
<b>ARTICLE 26 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION</b> .....	10
<b>CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES</b> .....	11
<b>BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF</b> .....	13

## Préambule du cahier des prescriptions spéciales

### ENTRE-LES SOUSSIGNES

Le Conseil national des droits de l'Homme représenté par sa présidente désigné ci-après par le terme « **Maître d'Ouvrage** »

**D'une part**

Et

#### 1. Cas d'une personne morale

La société :  
Représentée par :  
Agissant au nom et pour le compte de :  
Qualité en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés :  
Au capital social :  
Patente n° :  
Registre de commerce de :  
Sous le n° :  
Affilié à la CNSS sous n° :  
Faisant élection de domicile au :  
Compte bancaire n° (RIB sur 24 chiffres) :  
Ouvert auprès de :

Désigné ci-après par le terme « **Concurrent** »  
**D'autre part**

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

#### 2. Cas de personne physique

M. :  
Agissant en son nom et pour son propre compte. :  
Registre de commerce de :  
Sous le n° :  
Patente n° :  
Affilié à la CNSS sous n° :  
Faisant élection de domicile au :  
Compte bancaire n° (RIB sur 24 chiffres) :  
Ouvert auprès de :

Désigné ci-après par le terme « **Concurrent** »  
**D'autre part**

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

#### 3. cas d'un groupement

Les membres du groupement soussignés constitué aux termes de la convention  
(Les références de la convention)

##### Membre 1

M :  
Qualité :  
Agissant au nom et pour le compte de :  
en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés :  
Au capital social :  
Patente n° :  
Registre de commerce de :  
Sous le n° :  
Affilié à la CNSS sous n° :  
Faisant élection de domicile au :

Compte bancaire n° :  
(RIB sur 24 chiffres).....

Ouvert auprès de :  
**Membre 2 :**

(Servir les renseignements le concernant)

**Membre n° : .....**

Nous nous obligeons (conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement) ayant  
M. (prénom, nom et qualité) :

En tant que mandataire du groupement et coordonnateur de l'exécution des prestations

Ayant un compte bancaire commun sous n° (RIB :  
sur 24 chiffres)

Ouvert auprès de (banque) :

Désigné ci-après par le terme «**Concurrent**»

**D'autre part**

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**



## **CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le présent appel d'offres a pour objet l'achat de fournitures de bureau pour le compte du Conseil national des droits de l'Homme, de ses Mécanismes nationaux, et de ses Commissions régionales des droits de l'Homme.

### **ARTICLE 2- MODE DE PASSATION**

Le présent appel d'offres ouvert sur offres de prix passera en application des dispositions de l'alinéa 1 et 2 de l'article 16, l'alinéa 1 et § 3 alinéa 3 de l'article 17 et l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics, fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur contrôle et à leur gestion.

### **ARTICLE 3 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX ET SPECIAUX APPLICABLES AU MARCHE**

Le concurrent du présent appel d'offre se soumet et s'engage à exécuter les prestations faisant l'objet du marché, aux conditions précisées ci-après et conformément aux dispositions des textes suivants :

1. Décret n° 2.12.349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics ;
2. Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux (CCAG-T) approuvé par le décret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1434 (13 mai 2016).
3. Décret royal n° 330.66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de la comptabilité publique tel qu'il a été modifié par le Dahir n° 1.76.629 du 25 chaoual 1397 (09 octobre 1977) et complété par la Décret Royal n° 2.79.512 du 26 Joumada II 1400 (12 mai 1980);
4. Décret n° 2-07-1235 du 5 Kaada 1429 (4 Novembre 2008), relatif au contrôle de dépenses de l'Etat ;
5. Les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi, les salaires de la main d'œuvre particulièrement le Décret Royal n° 2.73.685 du 12 Kaâda 1393 (08 Décembre 1973) portant revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture.
6. Dahir 1.15.05 en date du 19 février 2015 portant promulgation de la loi n°112.13 relative au nantissement des marchés publics.
7. Le décret n°2-16-344 du 22 juillet 2016 relatif aux délais de paiement et aux intérêts moratoires en matière de marchés de l'Etat ;

Tous les textes réglementaires rendus applicables à la date d'ouverture des plis.

**NB** : Cette liste n'est pas limitative, le fournisseur est tenu de se conformer également à tous les textes et règlements en vigueur la date de remise de son offre.

### **ARTICLE 4 : LIEU D'EXECUTION**

La livraison des fournitures objet du marché issu du présent appel d'offres sera effectuée au Conseil national des droits de l'Homme sis à Boulevard Erriad, n° 22, Hay Ryad, Rabat.

### **ARTICLE 5 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

Conformément à l'article 5 du CCAGT, Les documents constitutifs du marché issu du présent appel d'offres comprennent :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le cahier des prescriptions spéciales et clauses administratives
- 3- Le bordereau des prix- détail estimatif

- 4- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G-T.) applicable aux marchés des travaux exécutés pour le compte de l'Etat, approuvé par le décret n° 2 -14 -394 du 06 chaabane 1437 (13 Mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière telle que décrite par l'article 27 du décret précité n° 2-12-349 et en tenant compte des stipulations l'article 2 du CCAG-T, ces documents prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés et ce conformément à l'article 5 du CCAGT.

#### **ARTICLE 6 : VALIDITE ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION**

En application de l'article 152 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013), le marché ne sera valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

En application de l'article 153 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013), la notification de l'approbation du marché doit intervenir dans un délai maximum de (75) soixante-quinze jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage.

Toutefois, le maître d'ouvrage peut, avant l'expiration de ce délai, proposer à l'attributaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication, de maintenir son offre pour une période supplémentaire ne dépassant pas (30) trente jours.

L'attributaire doit faire connaître sa réponse avant la date limite fixée par le maître d'ouvrage; en cas de refus, la mainlevée de son cautionnement provisoire lui est donnée.

#### **ARTICLE 7 : DROIT D'ENREGISTREMENT**

Le Titulaire acquitte les droits d'enregistrement dus au titre du marché, conformément à la législation en vigueur.

#### **ARTICLE 8 : DELAI D'EXECUTION**

Les fournitures, doivent être livrées en totalité dans un délai de 30 jours à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution des prestations, objet du marché issu du présent appel d'offres.

#### **ARTICLE 9 : CONDITIONS DE LIVRAISON**

##### **1- LIVRAISON**

- 1.1 -Toute livraison doit s'effectuer **pendant les jours ouvrables de l'administration**, hors les samedis, les dimanches et les jours fériés.

Avant toute livraison le concurrent doit faire parvenir un préavis d'au moins 48 heures à l'entité bénéficiaire.

- 1.2- Chaque livraison devra être accompagnée d'un état dressé par le titulaire (bon de livraison) indiquant notamment :

- La date de livraison,
- La référence au marché,
- L'identification du titulaire,



- L'identification des fournitures livrés (numéro de l'article, désignation et caractéristiques, quantité livrée...),
- La répartition des articles par coli.

La livraison des fournitures est constatée par la signature de l'agent ou de la commission réceptrice d'un double du bon de livraison.

- 1.3- La fourniture sera livrée dans un emballage adéquat, garantissant une protection suffisante contre les avaries et dommages pouvant survenir pendant le transport vers le lieu de livraison et en cours des opérations de manutention sur l'aire de stockage. Les frais d'emballage et d'expédition sont à la charge du titulaire. Tous les frais qui résultent de la détérioration des fournitures imputables à un défaut d'emballage, aux conditions de transport, de déchargement ou de livraison sont également à la charge du titulaire.
- 1.4- Le déchargement sera fait par les moyens et aux frais du titulaire. Les dimensions et le poids des colis tiendront compte des moyens de manutention disponibles.
- 1.5- Les fournitures livrées demeurent sous la responsabilité du dépositaire pendant le temps qui s'écoule entre son dépôt et sa réception.

## **2- OPERATIONS DE VERIFICATION.**

La fourniture livrée est soumise à des vérifications quantitatives et qualitatives destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations prévues au présent marché.

- 2.1- Les opérations de vérification quantitative ont pour objet de contrôler la conformité entre la quantité livrée et la quantité indiquée sur le bordereau des prix-détail estimatif.
- 2.2 Les opérations de vérification qualitative ont pour objet de contrôler la conformité à tous égards des fournitures livrées avec les spécifications du marché issu du présent appel d'offres. Ce contrôle est effectué sur la base du descriptif des fournitures indiquées sur le bordereau de prix-détail estimatif.
- 2.3- Les opérations de vérification se dérouleront sur le lieu même de livraison dans un délai de cinq (5) jours. Elles seront effectuées, en présence du représentant du titulaire, et (du ou des représentants du maître d'ouvrage désignée à cet effet par le maître d'ouvrage. L'absence du représentant du titulaire, dûment avisé, ne fait pas obstacle à la validité des opérations de vérification.
- 2.4- Lorsque les contrôles et vérifications laissent apparaître des différences entre les fournitures indiquées dans le marché issu du présent appel d'offres et celles effectivement livrées, la livraison est refusée et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux mises au point et aux modifications nécessaires à la correction des défauts et anomalies constatés, ou, le cas échéant, pourvoir à son remplacement dans un délai de 5 jours. Les fournitures, dont l'acceptation a été refusée, seront marquées d'un signe spécial par le maître d'ouvrage.

Le titulaire doit prendre toutes les dispositions jugées utiles pour l'enlèvement rapide des fournitures refusées. Les frais de manutention et de transport des fournitures refusées sont à sa charge. Le retard engendré par le remplacement ou la correction des fournitures jugé non conforme par le maître d'ouvrage sera imputable au titulaire, le refus de réception ne justifie pas par lui-même l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ou d'un sursis de livraison.

2.5-Après correction des défauts et anomalies constatés ou remplacement des fournitures refusées, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

2.6-Les constatations faites par le maître d'ouvrage au cours des opérations de vérification sont consignées dans un procès-verbal mentionnant, s'il y a lieu, les réserves du représentant du titulaire.

#### **ARTICLE 10 : MODALITES DE RECEPTION**

La réception définitive sera prononcée conformément aux dispositions de l'article 76 du CCAGT.

Les fournitures livrées seront au préalable, réceptionnées par une commission désignée par le Maître d'Ouvrage, qui vérifiera leur conformité à tous les points de vue avec les spécifications du marché et qui établira, à cet effet, un procès-verbal de réception définitive.

#### **ARTICLE 11 : PENALITE**

A défaut par le titulaire d'avoir terminé la livraison dans le délai prescrit, il lui sera appliqué, sans préjudice de l'application de l'article 65 du CCAGT, une pénalité par jour de calendrier de retard de 1‰ (un pour mille) du montant du marché, ledit montant est celui du marché initial éventuellement majoré par les montants correspondant aux prestations supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des prestations.

Toutefois, le montant global de ces pénalités est plafonné à 8% (huit pour cent) du montant initial du marché éventuellement majoré par les montants correspondant aux prestations supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des prestations.

#### **ARTICLE 12 : REGLEMENT DES SOMMES DUES**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte courant postal, bancaire (RIB) ou trésor ouvert au nom du Titulaire, indiqué dans l'acte d'engagement.

#### **ARTICLE 13 : MODALITES DE PAIEMENT**

Le règlement s'effectuera après prononciation de la réception définitive en application des prix du bordereau des prix détail estimatif aux quantités réellement exécutées.

Le Titulaire présentera la facture qui sera la base de l'établissement du décompte par le Maître d'Ouvrage et payable au vu de la production du procès-verbal de réception définitive.

#### **ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF**

Le cautionnement provisoire est fixé à 4 000,00 DH (Quatre mille dirhams).

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Si le Titulaire ne réalise pas le cautionnement définitif dans un délai de 20 jours qui suivent la notification de l'approbation du présent marché, le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis au maître d'ouvrage et ce conformément aux dispositions de l'article 18 du CCAGT ;

Pour la restitution du cautionnement, il sera fait application des dispositions de l'article 19 du CCAGT.



#### **ARTICLE 15 : RETENUE DE GARANTIE**

Par dérogation aux articles 16 et 64 du C.C.A.G.T, aucune retenue de garantie ne sera appliquée dans le cadre de cet appel d'offres.

#### **ARTICLE 16 : DELAI DE GARANTIE**

Le présent marché ne prévoit aucun délai de garantie.

#### **ARTICLE 17 : PRIX DU MARCHÉ**

##### **NATURE DES PRIX :**

Le marché issu du présent appel d'offres est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire du marché issu du présent appel d'offres sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix-détail estimatif, le cas échéant, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché issu du présent appel d'offres sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la livraison des fournitures y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au concurrent une marge pour bénéfices et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

##### **CARACTERE DES PRIX :**

Conformément à l'article 12, paragraphe 1 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics, les marchés de fournitures sont passés à prix fermes.

#### **ARTICLE 18 : OCTROI D'AVANCE**

Conformément au décret n° 2.14.272 du 14 mai 2014 relatif aux avances en matière de marchés publics, il n'est pas prévu d'octroi d'avance dans le cadre du marché issu du présent appel d'offres.

#### **ARTICLE 19 : SOUS-TRAITANCE**

Les conditions de la sous-traitance sont celles prévues par l'article 158 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les numéros des prix de fourniture cités comme suit 16, 17, 18, 20, 26, 29, 53, 54, 55, 56, 57, 58, qui représentent la fourniture constituant le corps d'état principal du marché et par conséquent ne peuvent pas faire l'objet de sous-traitance.

En cas que de sous-traitance, le prestataire doit confier les prestations à sous-traiter aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives ou une union de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

#### **ARTICLE 20 : ELECTION DU DOMICILE DU CONCURRENT**

Le Titulaire est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, l'entrepreneur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

#### **ARTICLE 21 : NANTISSEMENT**

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions prévus à l'article 8 du Dahir n° 1-15-05 du 19/02/2015 portant exécution de la loi 112-13 relative au nantissement des marchés publics, étant précisé que :

- La liquidation des sommes dues en exécution du marché issu du présent appel d'offres sera opérée par les soins du maître d'ouvrage ;
- Au cours de l'exécution du marché issu du présent appel d'offres, les documents prévus à l'article 8 du Dahir n° 1-15-05 du 19/02/2015 peuvent être requis du maître d'ouvrage, par le concurrent du marché ou au bénéficiaire des nantissemments ou subrogations et sont établis sous la responsabilité du maître d'ouvrage.
- Les paiements prévus au marché issu au présent appel d'offres seront effectués par l'agent comptable du Conseil national des droits de l'Homme, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du concurrent du marché.

Le maître d'ouvrage délivre sans frais, au concurrent, sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire spécial du marché portant la mention " exemplaire unique" et destiné à former titre conformément aux dispositions du Dahir n° 1-15-05 du 19/02/2015 portant exécution de la loi 112-13 relative au nantissement des marchés publics.

#### **ARTICLE 22 : ASSURANCES – RESPONSABILITE**

Le titulaire doit adresser au maître d'ouvrage, avant le commencement d'exécution du marché, les originaux des attestations d'assurances qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir tous les risques inhérents à la réalisation du marché, et ce telles que prévues par l'article 25 du CCAG-T.

#### **ARTICLE 23 : PROPRIETE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU INTELLECTUELLE**

Il sera fait application des dispositions de l'article 26 du CCAGT.

#### **ARTICLE 24 : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES**

Si au cours de la réalisation du marché, des différends et litiges surviennent avec le titulaire, les parties s'engagent à régler celles-ci dans le cadre des stipulations des articles 81, 82, 83 et 84 du CCAG-T. Tout litige ou contestation entre le Maître d'Ouvrage et le titulaire sera soumis à la juridiction administrative compétente.

#### **ARTICLE 25 : RESILIATION DU MARCHE**

La résiliation du marché se fera, le cas échéant, dans tous les cas prévus par le CCAG -T.

#### **ARTICLE 26 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION**

Le titulaire ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le titulaire ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans l'exécution du présent marché



## CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

- Prix n°1 : Agrafe 24/6 1er choix
- Prix n°2 : Agrafe 8/4 1er choix
- Prix n°3 : Aimant pour tableau blanc 1er choix
- Prix n°4 : Baguette pour relieur (6-7mm) 1er choix
- Prix n°5 : Bâton de colle stick 21g 1er choix
- Prix n°6 : Bâton de colle stick 8.2g 1er choix
- Prix n°7 : Blanco stylo 1er choix
- Prix n°8 : Bloc note petit carreaux sans spirale PM 1er choix
- Prix n°9 : Boite d'archive en simili 8 cm 1er choix quatre couleurs
- Prix n°10 : Boite d'archive en simili 12 cm 1er choix quatre couleurs
- Prix n°11 : Brosse magnétique 1er choix
- Prix n°12 : Calculatrice GM 1er choix
- Prix n°13 : Carton d'emballage 400x300x250 1er choix
- Prix n°14 : Carton d'emballage 600x600x400
- Prix n°15 : Chemise à clips différent couleur 12 feuilles 1er choix
- Prix n°16 : Chemise à clips différent couleur 25 feuilles 1er choix
- Prix n°17 : Chemise à clips différent couleur 50 feuilles 1er choix
- Prix n°18 : Chemise à clips différent couleur 100 feuilles 1er choix
- Prix n°19 : Chemise à rabat en plastique 1er choix
- Prix n°20 : Chemise à fastener 1er choix
- Prix n°21 : Chemise bulle blanche 80g 1er choix
- Prix n°22 : Chemise bulle couleur 64g 1er choix
- Prix n°23 : Chemise carte de Lyon bleu 1er choix
- Prix n°24 : Chemise carte de Lyon rouge 1er choix
- Prix n°25 : Chemise cartonné cinq 05 couleurs 240g 1er choix
- Prix n°26 : Chemises leitz ou similaire 1er choix
- Prix n°27 : Ciseaux 17 1er choix
- Prix n°28 : Classeur à 2 anneaux 1er choix couleurs bleu et grise
- Prix n°29 : Classeur à 4 anneaux 1er choix couleurs blanche- bleu et rouge
- Prix n°30 : Clés USB 8G 1er choix
- Prix n°31 : Clés USB 16G 1er choix
- Prix n°32 : Clés USB 32G 1er choix
- Prix n°33 : Colle note 102 1er choix
- Prix n°34 : Composteur 1er choix
- Prix n°35 : Crayons 1er choix
- Prix n°36 : Lames pour cutteurs 1er choix
- Prix n°37 : Dateur en arabe automatique 1er choix
- Prix n°38 : Dateur en français automatique 1er choix
- Prix n°39 : Encre à tampon bleu 1er choix
- Prix n°40 : Encre à tampon noir 1er choix
- Prix n°41 : Encre à tampon rouge 1er choix
- Prix n°42 : Etiquettes 12 1er choix
- Prix n°43 : Etiquettes 16 1er choix
- Prix n°44 : Etiquettes 21 1er choix
- Prix n°45 : Feutres Fluorescent 1er choix
- Prix n°46 : Gommages 1er choix
- Prix n°47 : Jeux intercalaire en carton 1er choix
- Prix n°48 : Marqueurs pour tableau blanc 1er choix
- Prix n°49 : Marqueurs permanents 1er choix
- Prix n°50 : Ouvre lettre 1er choix
- Prix n°51 : Papier carré cube en couleurs 1er choix
- Prix n°52 : Papier flips charte 100 x 70cm 1er choix
- Prix n°53 : Papier laser A4 80g 1er choix
- Prix n°54 : papier toilé A4 100g 1er choix

**Prix n°55** : Parapheur 3 volets 1er choix  
**Prix n°56** : Parapheur 6 volets 1er choix  
**Prix n°57** : Parapheur 12 volets 1er choix  
**Prix n°58** : Parapheur 18 volets 1er choix  
**Prix n°59** : Pochette perforée plastifié de classement 1er choix  
**Prix n°60** : Porte stylo 1er choix  
**Prix n°61** : Porte vue 1er choix (160 V)  
**Prix n°62** : Porte vue 1er choix (80 V)  
**Prix n°63** : Porte vue 1er choix (40 V)  
**Prix n°64** : Punaise plastifié 1er choix  
**Prix n°65** : Recharge trodat 4913 bleu (rectangulaire) 1er choix  
**Prix n°66** : Recharge trodat 4915 bleu (rectangulaire) 1er choix  
**Prix n°67** : Recharge trodat 4926 bleu (rectangulaire) 1er choix  
**Prix n°68** : Recharge trodat 4928 bleu (rectangulaire) 1er choix  
**Prix n°69** : Recharge trodat 4930 bleu (rectangulaire) 1er choix  
**Prix n°70** : Recharge rond Ref T/30 1er choix  
**Prix n°71** : Registres 5 main 1er choix  
**Prix n°72** : Registres 3 mains 1er choix  
**Prix n°73** : Scotch d'emballage couleurs GM 1er choix  
**Prix n°74** : Scotch d'emballage GM 1er choix  
**Prix n°75** : Scotch d'emballage PM 1er choix  
**Prix n°76** : Scotch pour bureau 1er choix  
**Prix n°77** : Scotch double face 1er choix  
**Prix n°78** : Spirale 8mm 1er choix  
**Prix n°79** : Spirale 10mm 1er choix  
**Prix n°80** : Spirale 12mm 1er choix  
**Prix n°81** : Stylo à bille bleu 1er choix  
**Prix n°82** : Stylo à bille noir 1er choix  
**Prix n°83** : Stylo à bille vert 1er choix  
**Prix n°84** : Taille crayon 2T 1er choix  
**Prix n°85** : Trombone géant 1er choix  
**Prix n°86** : Trombone plastifié 25 mm 1er choix  
**Prix n°87** : Trombone plastifié 28mm 1er choix  
**Prix n°88** : Trombone plastifié 33mm 1er choix  
**Prix n°89** : Rouleau film plastique bulle 125cm/100m



### BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

N°	FOURNITURES	UNITE DE MESURE	QUANTITE	PUHT	PTHT
1	Agrafe 24/6 1er choix (Boite de 1000)	Unitaire	64		
2	Agrafe 8/4 1er choix (Boite de 1000)	Unitaire	48		
3	Aimant pour tableau blanc 1er choix (Plaque de 6U)	Unitaire	82		
4	Baguette pour relieur (6-7mm) 1er choix (Boite de 100)	Unitaire	30		
5	Bâton de colle stick 21g 1er choix (Unité)	Unitaire	40		
6	Bâton de colle stick 8.2g 1er choix (Unité)	Unitaire	12		
7	Blanco stylo 1er choix (Unité)	Unitaire	195		
8	Bloc note petit carreaux sans spirale PM 1er choix (Unité)	Unitaire	140		
9	Boite d'archive en simili 8 cm 1er choix quatre couleurs (Unité)	Unitaire	667		
10	Boite d'archive en simili 12 cm 1er choix quatre couleurs (Unité)	Unitaire	300		
11	Brosse magnétique 1er choix (Unité)	Unitaire	27		
12	Calculatrice GM 1er choix (Unité)	Unitaire	25		
13	Carton d'emballage 400x300x250 1er choix (Unité)	Unitaire	1 200		
14	Carton d'emballage 600x600x400 (Unité)	Unitaire	500		
15	Chemise à clips différent couleur 12 feuilles 1er choix	Unitaire	100		
16	Chemise à clips différent couleur 25 feuilles 1er choix (Unité)	Unitaire	100		
17	Chemise à clips différent couleur 50 feuilles 1er choix (Unité)	Unitaire	200		
18	Chemise à clips différent couleur 100 feuilles 1er choix (Unité)	Unitaire	200		
19	Chemise à rabat en plastique 1er choix (Unité)	Unitaire	50		
20	Chemise à fastener 1er choix (Unité)	Unitaire	76		
21	Chemise bull blanche 80g 1er choix (Paquet de 100)	Unitaire	216		
22	Chemise bull couleur 64g 1er choix (Paquet de 100)	Unitaire	55		
23	Chemise carte de Lyon bleu 1er choix (Unité)	Unitaire	200		
24	Chemise carte de Lyon rouge 1er choix (Unité)	Unitaire	300		
25	Chemise cartonné cinq 05 couleurs 240g 1er choix (Paquet de 100)	Unitaire	102		
26	Chemise leitz ou similaire 1er choix (Unité)	Unitaire	3 330		
27	Ciseaux 17 1er choix (Unité)	Unitaire	28		
28	Classeur à 2 anneaux 1er choix couleurs bleu et grise (Unité)	Unitaire	413		
29	Classeur à 4 anneaux 1er choix couleurs blanche- bleu et rouge (Unité)	Unitaire	442		
30	Clés USB 8G 1er choix (Unité)	Unitaire	143		
31	Clés USB 16G 1er choix (Unité)	Unitaire	191		
32	Clés USB 32G 1er choix (Unité)	Unitaire	322		
33	Colle note 102 1er choix (Unité)	Unitaire	235		
34	Composteur 1er choix (Unité)	Unitaire	7		
35	Crayons 1er choix (Unité)	Unitaire	414		
36	Lames pour cutteurs 1er choix (Boite de 10)	Unitaire	11		
37	Dateur en arabe automatique 1er choix (Unité)	Unitaire	13		
38	Dateur en français automatique 1er choix (Unité)	Unitaire	18		
39	Encre à tampon bleu 1er choix (Unité)	Unitaire	17		



40	Encre à tampon noir 1er choix (Unité)	Unitaire	14		
41	Encre à tampon rouge 1er choix (Unité)	Unitaire	15		
42	Etiquettes 12 1er choix (Paquet de 100)	Unitaire	36		
43	Etiquettes 16 1er choix (Paquet de 100)	Unitaire	21		
44	Etiquettes 21 1er choix (Paquet de 100)	Unitaire	23		
45	Fluorescents 1er choix (Unité)	Unitaire	584		
46	Gommes 1er choix (Unité)	Unitaire	90		
47	Jeux intercalaires en carton 1er choix (Jeux de 12)	Unitaire	132		
48	Marqueurs pour tableau blanc 1er choix (Unité)	Unitaire	404		
49	Marqueurs permanent 1er choix (Unité)	Unitaire	323		
50	Ouvre lettre 1er choix (Unité)	Unitaire	13		
51	Papier carré cube en couleurs 1er choix (Unité)	Unitaire	186		
52	Papier flips charte 100 x 70cm 1er choix (Jeux de 10 F)	Unitaire	165		
53	Papier laser A4 80g 1er choix (Rame de 500 F)	Unitaire	1 789		
54	Papier toilé A4 100g 1er choix (Paquet de 100 F)	Unitaire	23		
55	Parapheur 3 volets 1er choix (Unité)	Unitaire	32		
56	Parapheur 6 volets 1er choix (Unité)	Unitaire	33		
57	Parapheur 12 volets 1er choix (Unité)	Unitaire	57		
58	Parapheur 18 volets 1er choix (Unité)	Unitaire	57		
59	Pochette perforée plastifié de classement 1er choix (Paquet de 100)	Unitaire	278		
60	Porte stylo 1er choix (Unité)	Unitaire	45		
61	Porte vue 1er choix(160 V)	Unitaire	83		
62	Porte vue 1er choix (80 V)	Unitaire	121		
63	Porte vue 1er choix (40 V)	Unitaire	133		
64	Punaise plastifié 1er choix (Boite de 100)	Unitaire	149		
65	Recharge trodat 4913 bleu (rectangulaire) 1er choix (Unité)	Unitaire	12		
66	Recharge trodat 4915 bleu (rectangulaire) 1er choix (Unité)	Unitaire	15		
67	Recharge trodat 4926 bleu (rectangulaire) 1er choix (Unité)	Unitaire	10		
68	Recharge trodat 4928 bleu (rectangulaire) 1er choix (Unité)	Unitaire	10		
69	Recharge trodat 4930 bleu (rectangulaire) 1er choix (Unité)	Unitaire	10		
70	Recharge rond Ref T/30 1er choix (Unité)	Unitaire	10		
71	Registres 5 main 1er choix (Unité)	Unitaire	84		
72	Registres 3 mains 1er choix (Unité)	Unitaire	55		
73	Scotch d'emballage couleurs GM 1er choix (Unité)	Unitaire	50		
74	Scotch d'emballage GM 1er choix (Unité)	Unitaire	187		
75	Scotch d'emballage PM 1er choix (Unité)	Unitaire	193		
76	Scotch pour bureau 1er choix (Unité)	Unitaire	92		
77	Scotch double face 1er choix (Unité)	Unitaire	45		
78	Spirale 8mm 1er choix (Boite de 50)	Unitaire	13		
79	Spirale 10mm 1er choix (Boite de 50)	Unitaire	12		
80	Spirale 12mm 1er choix (Boite de 50)	Unitaire	14		
81	Stylo à bille bleu 1er choix (Boite de 50)	Unitaire	3 631		
82	Stylo à bille noir 1er choix (Boite de 50)	Unitaire	1 325		



83	Stylo à bille vert 1er choix (Boite de 50)	Unitaire	100		
84	Taille crayon 2T 1er choix (Unité)	Unitaire	27		
85	Trombone géant 1er choix (Boite de 100)	Unitaire	289		
86	Trombone plastifié 25mm 1er choix (Boite de 100)	Unitaire	216		
87	Trombone plastifié 28mm 1er choix (Boite de 100)	Unitaire	210		
88	Trombone plastifié 33mm 1er choix (Boite de 100)	Unitaire	222		
89	Rouleau film plastique bulle 125 cm 100 m (Rouleau)	Unitaire	8		
			<b>Total HT</b>		
			<b>TVA 20%</b>		
			<b>Total TTC</b>		

Fait à .....le.....

(Signature et cachet du concurrent)

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**

**Appel d'offre n° 04/2021/CNDH**

**Objet : L'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME, DE SES MECANISMES, ET DE SES COMMISSIONS REGIONALES DES DROITS DE L'HOMME.**

**MAITRE D'OUVRAGE**

Royaume du Maroc  
  
Conseil national des droits de l'Homme  
La Présidente  
Amina Bouayach

**LU ET ACCEPTE PAR LE CONCURRENT :**